

**Monsieur Olivier VERAN,**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**  
**Ministère de la Santé**  
**14 Avenue Duquesne**  
**75007 Paris SP 07**

Paris, le jeudi 24 mars 2022

Objet : retraite PCV (prestation complémentaire vieillesse) des médecins

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises, ces derniers mois, nous vous avons interrogé, ainsi que vos services, sur la revalorisation en 2022 de la valeur de service du point du régime PCV, qui représente 34% de la retraite actuelle du médecin. Nous n'avons pour l'instant reçu aucune réponse.

Pour ce qui concerne le régime complémentaire vieillesse, doté de 4 ans et 5 mois de réserves au 01/01/2021, la CARMF propose une augmentation de la valeur de service du point de 0,50%.

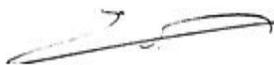
Pour le régime PCV, doté de 9 mois de réserves à la même date, nous pensons qu'il est techniquement possible, et politiquement souhaitable, d'augmenter également la valeur de service du point.

Nous avons bien noté que pour le régime de base, une hausse de la valeur de service du point de 1,10% est prévue. Nous regrettons, pour nos retraités actuels et futurs, de ne pas avoir obtenu de réponse sur une augmentation de la valeur du point PCV, sans compromettre la pérennité de ce régime auquel nous tenons particulièrement et dont nous avons, contre certains avis, maintenu l'équilibre depuis 2014, au prix d'efforts importants des cotisants et des retraités.

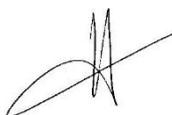
Nous vous demandons donc d'accéder à notre demande d'une revalorisation de ce point au 01/01/2022, afin d'éviter une baisse trop importante du pouvoir d'achat de nos retraités actuels et futurs.

En vous remerciant d'une réponse rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Dr Franck Devulder,  
Président CSMF



Dr Patrick GASSER,  
Président Avenir Spé



Dr Philippe CUQ,  
Président Le Bloc



Dr Corinne LE SAUDER,  
Présidente FMF



Dr Jacques BATTISTONI,  
Président MG France



Dr Philippe VERMESCH,  
Président SML

